

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes : pour 14 contre 0 abstention

Présents : Philippe ROISINE, Chrystel DEMIZIEUX, Stéphane GUYONNAUD Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Pascal CHEVALLEREAU, Yann HARDY.

Ont donné pouvoir : Pascal CHEVALLEREAU à Nathalie MASSART.

Yann HARDY à Sylvain SOBOTA.

Nathalie MASSART a été nommée secrétaire de séance

Objet : **Emprunt de 365.000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie pour le financement des travaux sur le réseau d'eau – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT. DEL_10402022**

Monsieur le Maire expose que, la Commune de SERRAVAL ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer le financement des travaux de remplacement de la colonne d'eau au Col du Marais il convient d'effectuer un emprunt à long terme à hauteur de 365.000 €.

Il présente les offres du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE et de la CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES.

Monsieur le Maire précise que le CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE propose un emprunt de 365.000 € sur 20 ans à taux fixe de 3,02 % (échéance constante) payable trimestriellement.

Monsieur le Maire précise que la CAISSE D'EPARGNE DES ALPES propose un emprunt de 365.000 € sur 20 ans à taux indexé sur livret A (livret A +0,30 %) payable trimestriellement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE à hauteur de 365.000 € en emprunt à long terme, au taux fixe de 3,02 % (échéance constante) sur une périodicité trimestrielle et dont le remboursement s'effectuera en 20 ans,
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement en tant que besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Nathalie MASSART

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 6/10/2022

- de sa publication le 6/10/2022

Le Maire,
Philippe ROISINE

